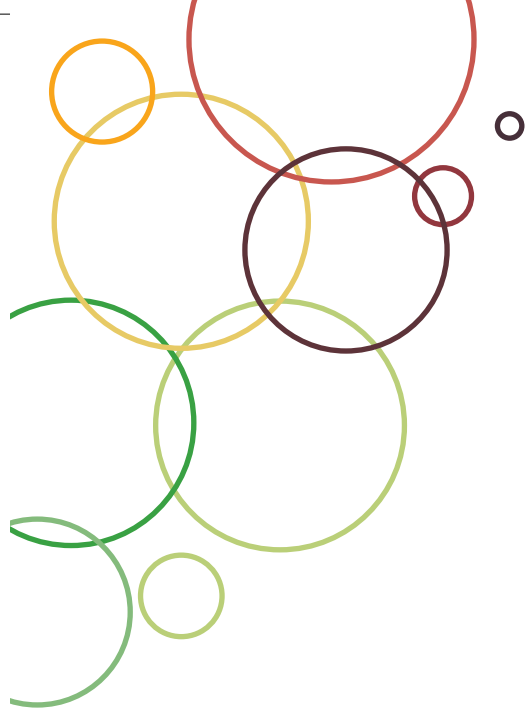




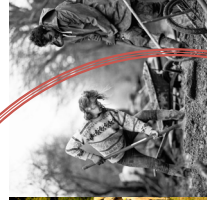
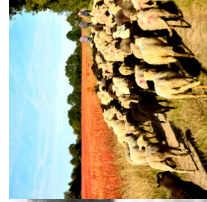
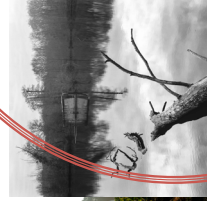
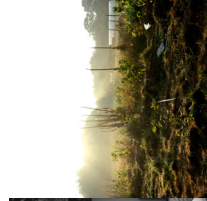
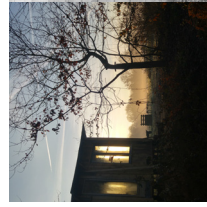
LA TERRE EN COMMUN

ZAD Notre-Dame-des-Landes



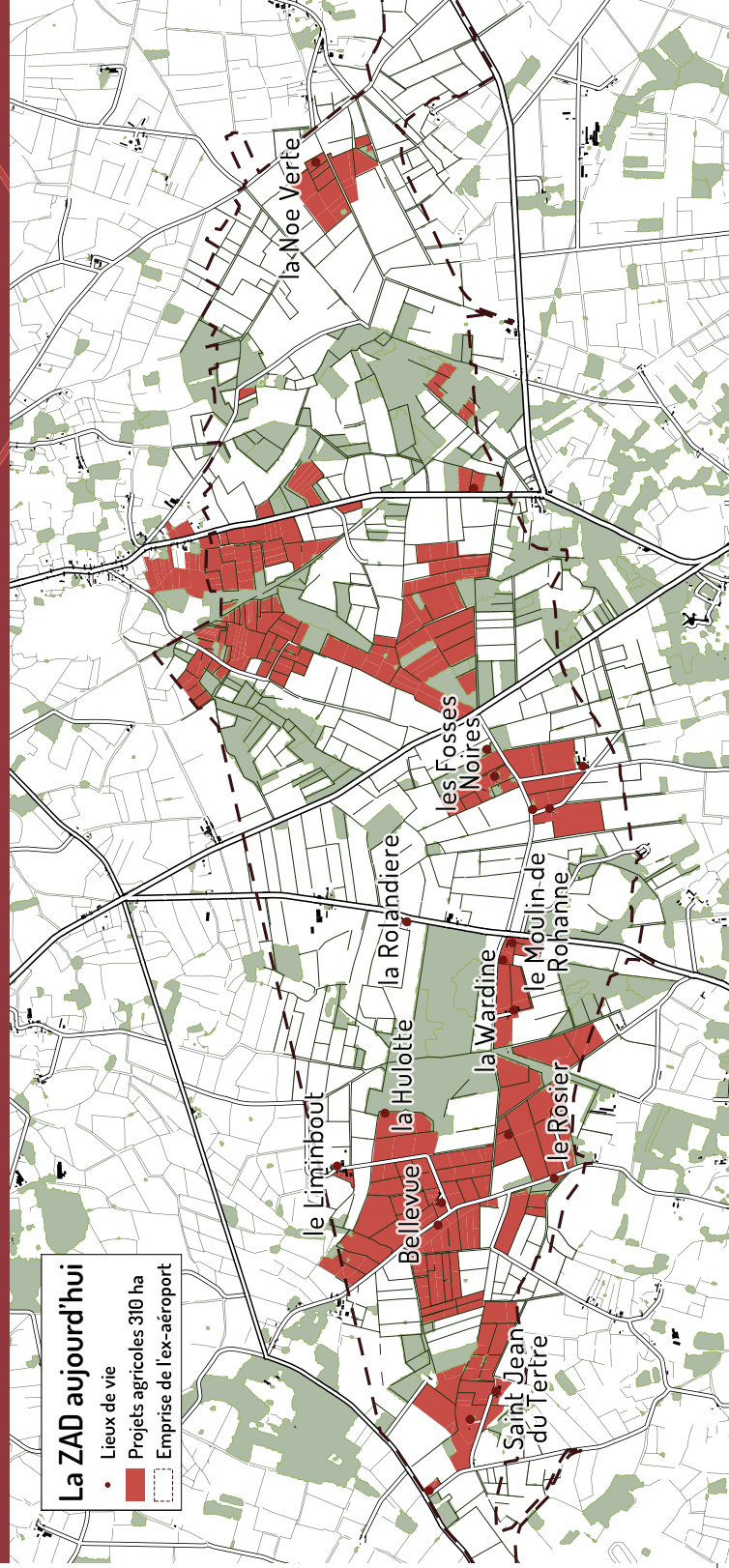
Un fonds de dotation pour une propriété collective au service des communs :

- pour la protection de la biodiversité
- pour le maintien et la promotion de l'agriculture paysanne
- pour des projets défendant les valeurs d'utilité sociale et de solidarité.



La ZAD aujourd'hui

- Lieux de vie
- Projets agricoles 310 ha
- ▭ Emprise de l'ex-aéroport



 www.encommun.eco

 laterre@encommun.eco

 La terre en commun

 07 66 25 66 59

Ce qui a été un jalon dans la lutte pour le climat, pour une autre vision du monde doit se transformer en un élan collectif pour l'avenir.

De véritables projets d'avenir se sont développés sur ce territoire :

culturels
(bibliothèque, espaces de rencontres, de concerts et d'expositions, ambassade des luttes du monde...)

agricoles
(agro-foresterie, apiculture, élevage en éco-pâturage, maraîchage bio...)

artisansaux
(travail du cuir, forge, couture, poterie...)

forestiers
(scierie, menuiserie, charpente...)

de transformation
(conserverie, brasserie, boulangerie...)

solidaires
(réseaux de ravitaillement, cantines mobiles, groupe de soutien juridique...)

sociaux
(assemblées populaires, commissions de travail, chantiers communs, formations...)

de nombreux autres sont en cours d'installation ...

Parmi ce que ce **bocage** peut offrir de plus précieux, il y a le développement de pratiques des communs et la possibilité de prise en charge du territoire par les personnes qui en ont réellement l'usage. Leurs manières singulières de s'y rattacher ne doivent pas subir des plans d'aménagement parachutés par des acteurs éloignés du terrain.

Face au modèle entrepreneurial individualiste et libéral,

il faut continuer à faire prévaloir la mutualisation des savoirs, des outils et des pratiques, les chantiers collectifs, l'économie non marchande et la solidarité, la protection de la biodiversité. Pour tout cela, nous devons privilégier les outils facilitant **l'accès commun à la terre.**

Pour cela, **un fonds de dotation** a été créé : une structure juridique d'intérêt général qui permet l'acquisition collective de terres, forêts et bâtis, sans aucun système de parts ou d'actions. Les biens acquis sont ainsi placés hors de toute spéculation ou recherche d'enrichissement personnel.

La terre en commun, c'est donner suite à la longue lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, et à l'extraordinaire mouvement qui l'a portée jusqu'à l'abandon. Cette victoire pleine de sens et d'avenir, il nous faut aujourd'hui la pérenniser.

Contribuer à La terre en commun. C'est ensemble que nous réussons ce pari plein d'ambition !

Je soutiens l'action de La terre en commun, ma contribution est de :

Je désire effectuer ce don

par chèque (à renvoyer avec ce bulletin)

par virement (demandez notre RIB par email ou avec ce bulletin)

par carte bancaire (en allant sur <http://encommun.eco/contribuez>)

Informations à compléter :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Je souhaite recevoir la newsletter : oui - non

Nous nous engageons à ne pas communiquer ces informations.

Un reçu fiscal vous sera renvoyé dès réception de votre don. Si vous êtes assujéti.e, **66% de votre don est déductible de vos impôts**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Fait à : Le :

Signature :

Merci de nous renvoyer ce bulletin à :

Fonds de dotation La terre en commun

Les Fosses Noires

44130 Notre-Dame-des-Landes - France

